

Le bulletin

Juillet-Août 2025

Pour nous écrire : bulletin@aadmie.org

Sommaire :

- [Activités d'été](#)
- [Scolarité](#)
- [Juridique](#)
- [Jeunes majeurs](#)
- [Hébergement](#)
- [Lettre aux élus](#)

L'été s'achève, les cours vont reprendre pour nos jeunes et tant mieux : il a été un peu long pour certains malgré les activités que nous avons pu proposer.

Nous vous retrouverons toutes et tous avec plaisir lors d'un CA ouvert le 9 septembre. D'ici là il y aura peut-être des réactions ou des suites au courriel que nous avons adressé aux élus et élues du conseil départemental (à lire à la fin de ce bulletin). À ce jour, il n'y en a eu aucune.

Activités d'été

L'été a été riche d'activités diverses que nous annonçons dans le bulletin de juin.

Les 15, 16 et 17 juillet, un stage a été proposé à 6 jeunes de l'AADMIE pour leur permettre de réaliser, de A à Z, un PODCAST.



Bénédicte, l'animatrice « numérique » du centre culturel de St Yrieix, a su créer une belle dynamique qui a permis à chacun de trouver sa place dans le groupe.

Les jeunes ont décidé de parler de leur situation de mineur non accompagné. Le podcast a été mis en ligne. Il est accessible sur la

chaîne Youtube du CSCSAL Saint-Yrieix, allez l'écouter !

<https://youtu.be/9GsWm-zV0AI?si=F0Eu0L3nmNojNPtR>



Ailleurs, d'autres se sont essayés à la création d'un documentaire vidéo : article et lien à venir dans le prochain bulletin : les vidéos ne sont pas encore en ligne.

Et naturellement, on a pu aller applaudir nos acteurs dans le maintenant traditionnel spectacle donné au [Théâtre en action](#) à Moulidars

Scolarité

Fin d'année : grâce à l'aide précieuse des familles solidaires, les inscriptions et orientations sont globalement terminées et réussies, ouf !

Nous sommes fiers des chouettes bulletins et résultats aux examens : 2 CAP avec mention « très bien », de nombreuses félicitations du conseil de classe dans les bulletins, des appréciations encourageantes des professeurs, nos jeunes sont souvent exemplaires et appréciés dans les établissements qu'ils fréquentent.

D'autres diplômes ou attestations ont été obtenus, comme des DELF (qui certifient des compétences en pratique du français, utiles pour les papiers), l'AASR (qui atteste de connaissances et de responsabilité de sécurité routière).

Au niveau des stages, en MFR ou lycées professionnels, les retours des employeurs sont généralement très positifs. Grâce à cette motivation des jeunes, plusieurs contrats d'apprentissages sont signés ou en cours de signature dans les CFA de la Région. Il reste un problème en cours de résolution : comment ouvrir des comptes bancaires ?

Un autre point délicat qui se pose à nous se situe au niveau des cantines et des internats : les Fonds Sociaux qui les financent semblent insuffisants. Le Conseil Départemental a été relancé et le Rectorat est informé.

scolarite@aadmie.org

Juridique

5 audiences prévues cet été ont été reportées pour différentes raisons. Dans plusieurs cas, c'est la partie adverse (les avocats de l'ASE) qui a obtenu de la juge un « complément d'enquête » sous forme de consultation des fichiers internationaux tels que Visabio. Du temps perdu pour les jeunes selon nous puisque leur reprise par l'ASE sera différée d'autant.

Plus grave : accédant aux demandes du département, le juge a accordé les tests osseux pour l'un des jeunes. C'est une première dans le département et un indéniable recul puisque ces tests ont été dénoncés dès juin 2005 par le *Comité consultatif national d'éthique* ainsi que par de nombreuses sommités du monde scientifique et médical.

juridique@aadmie.org

Jeunes majeurs

Toujours aucun retour depuis notre rencontre avec la Préfecture en octobre dernier. Nous parlons de demandes de titres de séjour qui, selon nous, ne posent aucun problème et ont été déposées il y a parfois plus de 2 ans. Des jeunes qui ont plus de 20 ou 21 ans et à qui on interdit de travailler légalement ou même de suivre un apprentissage.

Mentionnons toutefois une nouvelle régularisation cet été parmi les 6 jeunes que nous avons défendu.

jeunesmajeurs@aadmie.org

Hébergement

L'été prend fin. Nous avons profité de la possibilité d'héberger certains jeunes à la campagne, ce qui ne sera plus possible quand les cours reprendront. Nous espérons que des places en internat leur seront offertes en nombre suffisant.

Nous suivons maintenant plusieurs jeunes à la rue, ou hébergés dans des conditions très précaires et nous expliquons régulièrement à de jeunes MIE sortis de l'ASE que nous ne pourrons pas les héberger (décision de suspension de l'hébergement prise au printemps dernier – voir le bulletin de mars).

Nous faisons régulièrement des exceptions pour les filles : il y en a eu 3 cet été. Ou plutôt : nous hébergeons 3 filles qui ont été conduites jusqu'à nous mais il y a probablement eu aussi des sorties ASE dont nous n'avons rien su.

hebergement@aadmie.org

Lettre aux élu.e.s

Cette lettre ouverte a été envoyée lundi 25 août par courriel à chaque élu.e du conseil départemental. Aucune réponse pour l'instant mais la presse était en copie.

Madame la conseillère, Monsieur le conseiller,

En septembre dernier nous avons adressé à chacune et chacun un courriel vous alertant sur les pratiques de l'Aide Sociale à l'Enfance. Nous vous expliquions que l'ASE, qui dépend du département, laissait volontairement à la rue des mineurs isolés étrangers en les déclarant majeurs.

Pas une ni pas un d'entre vous n'a donné suite à ce courriel pourtant suivi de 3 relances, toutes illustrées de cas concrets.

Nous nous sommes lassé.e.s de vous écrire.

Vendredi 22 août, nous avons accueilli Grâce, une jeune Ivoirienne de 15 ans que l'ASE évalue majeure. Faute de prise en charge par notre association, elle serait à la rue, seule et sans ressource dans un pays inconnu (comme sont actuellement à la rue plusieurs de ses jeunes homologues masculins que nous ne pouvons héberger).

Nous vous proposons de rencontrer Grâce. Nous vous mettons au défi de confirmer l'évaluation de l'Aide Sociale à l'Enfance. Nous vous mettons au défi de dire à cette jeune fille, les yeux dans les yeux, qu'elle est majeure et qu'elle ne relève donc pas des services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il est difficile de juger de l'âge d'une personne. Nous le savons. Mais les textes sont clairs : le doute doit profiter au jeune.

Ainsi, pour refuser la prise en charge de cette jeune fille, il a fallu que les évaluatrices de l'ASE (et de l'APLB à qui est confié ce travail) soient à 100 % certaines que cette jeune fille a plus de 18 ans. Le serez-vous ?

Nous vous invitons à en juger par vous-même. Nous vous exhortons à sortir de votre silence. La politique que mène l'ASE est faite en votre nom : vous en êtes responsable.

Cordialement, le CA de l'AADMIE-RESF 16

CA ouvert de rentrée
Mardi 9 septembre au local
18, rue Fénelon – de 18h30 à 20h00

Le CA : Agnès Duqueroix, Geneviève Noël, Isabelle Claire, Isabelle Guichard
Laura Ledoux, Sylvie Salomon, Romain Treppoz

AADMIE - RESF16 - <https://aadmie.org>

(Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés Étrangers)

182, rue de Périgueux 16000 Angoulême

07 58 90 91 16 - aadmie.resf16@gmail.com

